



Avis de démolition

Important:

- Les appareils de tarification électrique doivent être décommandés avant le début des travaux de démolition. Le bien immobilier doit par ailleurs être entièrement déconnecté de toute ligne électrique d'ESB.
- Avant de débiter les travaux de démolition, il convient d'adresser à la Ville de Bienne une demande d'autorisation de travaux de fouille pour la rue concernée: Inspection de la voirie Bienne, 27 route de Port, 2503 Bienne (aufbruch@biel-bienne.ch)

Veillez retourner le formulaire en temps voulu et dûment rempli à planning@esb.ch.

Après réception de la commande de démontage par écrit, ESB nécessite au minimum 15 jours ouvrables pour le traitement et la coordination des travaux.

▽ A remplir par la cliente/le client/maître d'ouvrage/entreprise générale ▽

Adresse de facturation**Paiement par**

(si autre que l'adresse de facturation)

Entreprise:

Entreprise:

Nom:

Nom:

Rue no
.....

Rue no
.....

NPA, lieu

NPA, lieu

Démolition

Date de la démolition:

Adresse du bâtiment:

Propriétaire du bâtiment:

Adresse/No tél.:

Entreprise/architecte/directeur travaux:

Adresse/No tél.:

Quelles conduites sont concernées?

- Électricité Gaz Eau

À quel endroit les conduites doivent-elles être coupées?

Travaux de génie civil organisés par: ESB Client, tél.

Lieu, date **Signature**

▽ **Détails techniques** (à remplir par ESB) ▽

Dimensions requises de l'excavation (selon directeur travaux ESB):

Câbles électriques coupés par ESB:

E Date/visa:

GE Date/visa: